



Actions pour l'insertion et l'emploi

Les chantiers d'insertion financés par le Département s'engagent sur des actions d'intérêt public tout en permettant aux bénéficiaires de préparer leur projet professionnel.



Le Chantier d'Insertion de Le Nouvion en Thiérache

Rénovation et
valorisation du
patrimoine communal





OBJECTIFS DES CHANTIERS D'INSERTION

- * **Bâtir un projet professionnel**, renouer avec le monde de l'entreprise, découvrir un métier, **développer le savoir-être et les savoir-faire...** les finalités d'un chantier d'insertion sont variées.
- * Dans **l'accompagnement** proposé aux bénéficiaires, le chantier s'articule avec des **ateliers dédiés au développement d'autres compétences**, comme le savoir-être ou la maîtrise du numérique par exemple. Chacun peut ainsi **préparer son projet d'avenir et lever les difficultés pour le réaliser**

Objectif de l'action :

Depuis 2008, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'AISNE, la DIRECCTE, et POLE EMPLOI, la commune de Le Nouvion en Thiérache dispose d'un chantier d'insertion à vocation professionnelle.

L'objectif de cette action est de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles, de bénéficier d'un accompagnement renforcé en vue de leur insertion professionnelle.

Il s'agit donc de les faire sortir pour certains d'une longue période d'inactivité, de valoriser leur expérience et savoir-faire, de leur permettre de retrouver un statut plus valorisant, d'élaborer un itinéraire réaliste d'insertion.

La mise en situation d'emploi se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères du monde du travail. Cette action est assortie d'un accompagnement social spécifique (via l'accompagnateur socio-professionnel) pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.

15 salariés en CDDI

Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

d'une durée moyenne de **4mois**

20 heures semaine

2 activités Support

- * Les Métiers du Bâtiment
Encadré par
Mr GEORGE Sullivan



- * L'entretien des espaces naturels encadré par
Mr FLAMENT Cédric



Les obligations des salariés

Le salarié doit répondre à des obligations pour la réalisation de son parcours professionnel et de son retour à l'emploi,

La formation professionnelle

- * Possibilité de réaliser des formations professionnelles qualifiantes selon le projet professionnel du salarié

Les immersions en entreprises

- * pour découvrir un métier ou un secteur d'activité
- * valider un projet professionnel
- * Initier une démarche de recrutement

Un accompagnement socio-professionnel

l'accompagnateur socio-professionnel définit avec les personnes **un parcours de formation** et de **retour à l'emploi**.

Pour concrétiser les choix professionnels des salariés, **il organise des passerelles vers l'entreprise** : périodes de stage d'immersion dans les entreprises locales (en fonction du besoin, de la motivation et des aptitudes des agents), possibilité d'avoir un emploi complémentaire au contrat aidé, de visiter des entreprises.

Il coordonne les parcours de formation pour ceux qui souhaitent suivre une formation.

Cet accompagnement est assuré par Mr CHEVALLIER Jean François

Comment Postuler ?

Sur le plateforme « les emplois de l'inclusion »
qui assure la mise en relation avec les
employeurs solidaires

<https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr>

https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr

Prenez contact avec un employeur solidaire

 Autour de (Arras, Bobigny, Strasbourg...)

Rechercher

Nos missions

Ce service facilite la mise en relation des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les employeurs solidaires (SIAE, GEIQ, EA et EATT) et les accompagnants (orienteurs et prescripteurs habilités).

Il offre aux utilisateurs un outil mutualisé pour simplifier les procédures, fluidifier les parcours d'insertion entre professionnels et renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes.



Je donne
mon avis

[Voxusagers.gouv.fr](#)